

# **Un Autre Regard sur notre commune**

N° 14 - Juillet 2012



**Et voilà, nous arrivons doucement au terme de cette législature. Nous remercions tous nos fidèles lecteurs.**

**Nous espérons de tout cœur avoir répondu à vos attentes. Après avoir fait de notre mieux, nous sommes « prêts à remettre le couvert ».**

**Pour ce faire, ce sera à vous de décider de notre futur à tous.**

**Maxime Léonet, Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Mano Nicolas**

## **Conseil communal du 27 février 2012**

Le conseil débute par l'approbation du droit de tirage pour l'entretien extraordinaire des voiries. L'enveloppe budgétaire réservée pour la commune concernant les entretiens de voirie 2011 était de 199 407 euros et le premier dossier portait sur un montant de 150 000 euros. Il est décidé, pour utiliser le solde de la subvention disponible, de proposer la réalisation des travaux de la rue reliant Gembes aux «Rives» dont le montant est estimé à 66 323,13 euros. La subvention est limitée à 90 % du montant du décompte final des travaux.

L'aliénation d'une parcelle communale sise voie de Cribôle est acceptée. L'estimation du prix a fait l'objet d'un rapport d'expertise du receveur de l'enregistrement.

Le décompte du cinquième provisionnel 2010 adressés aux différents locataires de chasse est ensuite approuvé. Lors de cette discussion, nous redemandons où en est le dossier de la journée de chasse organisée cet automne par un nouveau locataire sans avoir obtenu d'accord préalable. Le bourgmestre répond être toujours en attente d'un procès-verbal du DNF.

Le compte 2010 de la Fabrique d'Eglise de Porcheresse est visé. Le conseil est informé et prend acte de la démission de l'ensemble des membres de la Fabrique d'Eglise de Daverdisse. L'Evêché ayant été interrogé, les membres de la Fabrique seront prévenus que cette démission ne peut être acceptée qu'à partir du moment où des remplaçants ont été trouvés. La secrétaire communale confirme que les membres de la Fabrique de Gembes ont également présenté leur démission ... une réunion devrait être organisée par le collège avec les membres des différentes Fabriques d'Eglise afin de refaire une mise au point.

La liste des affouagers pour l'année 2012 est arrêtée.

Finalement le conseil décide d'un cahier des charges pour l'acquisition de 2 débroussailleuses, estimation 1 500 euros.

## **Conseil communal du 26 mars 2012**

La commune ayant récupéré des terres communales suite au décès de l'exploitant agricole précédent, il est décidé d'établir un cahier des charges pour leur future mise en location. Le bourgmestre commence par rappeler qu'il faut faire une différence entre les terrains communaux loués en bail à ferme et les terrains communaux loués en affouages. Les terres se situent sur le territoire de Gembes et sont partagées en 6 lots (nb : finalement la mise en location se fera sur une découpe en 8 lots sans que le conseil soit reconsulté). Les locations sont faites par voix de soumissions mais il existe toutefois un maximum légal qui est un coefficient du revenu cadastral. En cas de soumissions égales pour un même lot, le collège procèdera à un choix en fonctions de critères préférentiels (tel que le domicile, l'âge, la grosseur de l'exploitation, etc). L'interprétation d'un article en particulier laissant la porte ouverte à diverses interprétations, le règlement sera voté après qu'il ait été expliqué qu'en cas de remise d'offre pour plusieurs lots, il sera tenu compte de la situation effective dès lors qu'un lot peut déjà avoir été attribué préalablement à un soumissionnaire lors de la même séance. Cela est confirmé dans le procès-verbal du conseil, publié sur le site internet de notre commune.

Des appels à auteur de projet sont ensuite décidés pour différents travaux à réaliser aux bâtiments appartenant à la commune (bâtiments scolaires et centre touristique). Nous pouvons comprendre qu'il est obligatoire de passer par ce service (payant) lorsqu'un permis d'urbanisme est demandé. Par contre un des projets ne nécessitant pas de permis, nous nous opposons à l'appel à un auteur de projet.

Dans ces différents appels, il est notamment question des travaux d'amélioration pour les installations sportives du club de football. Le 16 février, les représentants d'Infrasport et d'Idelux Projets Publics se sont rendus sur place avec le conseil communal et les représentants du club pour faire un état des lieux. Certains travaux demandés par le club (électricité, chauffage et sanitaires) semblent en effet urgent, mais il est proposé de faire beaucoup plus en réaffectant les vestiaires existants en locaux techniques, en construisant des nouveaux vestiaires dans une annexe, en améliorant l'état général de la buvette (modernisation et mise en conformité) et en aménageant le terrain de foot proprement dit ... à suivre car les discussions en séance nous laissent une fois de plus penser que le collège ne sait pas trop où il va dans ce dossier.

Viennent également des cahiers de charges pour l'achat de matériel pour les écoles communales (matériel d'information et ordinateur) et de stores pour le bâtiment communal.

Une modification au règlement communal d'aides à l'utilisation rationnelle de l'énergie et la production de l'énergie renouvelable est apportée. La diminution d'une prime en particulier et son effet immédiat nous fera voter contre cette modification.

Un nouvel appel à projet dans le cadre des funérailles et sépultures a été lancé, la commune de Daverdisse va se porter candidate dans le cadre de la rénovation des monuments des victimes des 2 guerres et des ossuaires.

Une modification du règlement intérieur du Comité de Concertation Commune-CPAS est approuvée.

Dans le cadre du jumelage « Daverdisse-Kabondo », il était proposé par le collègue l'envoi de l'ancien minibus communal, le financement de la réparation de 10 puits et le dépôt d'un nouveau projet dans le cadre de l'appel à projet 2012 de la Région Wallone. Le comité de jumelage s'étant réuni préalablement, le sujet avait déjà été bien discuté et le collègue a dû admettre que l'ensemble des frais (remise en état minimum du véhicule, transports, dédouanement, etc ...) était beaucoup trop onéreux. Le premier point a donc été abandonné. En échange, le conseil a accepté de financer la réparation de 10 puits pour un montant total de +/-3 000 euros, puits construits voilà 7-8 ans et co-financé par la Région wallonne et notre Commune. Ce financement est conditionné à un contrôle des coûts. Les versements seront effectués en plusieurs tranches et ne seront libérés que lorsque notre administration disposera des factures et pièces justificatives. Quant à l'appel à projet ; un projet non-retenue précédemment sera remanié afin d'être soumis à l'approbation de la Région Wallone.

En fin de conseil, le cahier spécial des charges « entretiens extraordinaires 2012 – droit de tirage » est approuvé pour un montant de +/- 56000 euros hors TVA.

## **Conseil Communal du 7 mai 2012**

Le premier point de l'ordre du jour concerne le cahier des charges et les conditions de marché pour l'agrandissement du hall de voirie qui en fait est la construction d'un nouveau bâtiment séparé. Le projet initial doit se conformer à l'avis du service incendie et une cloison en bloc sera construite afin d'assurer une plus grande résistance au feu. Différentes questions sont posées : est-ce logique de ne prévoir qu'un seul extincteur vu la taille du bâtiment ? Une porte en métal n'assurerait-elle pas plus de sécurité qu'une porte en bois ? Notre groupe regrette que la partie nouvelle soit décalée en hauteur par rapport au bâtiment existant ; ce qui manque d'esthétique. Nous nous abstenons lors du vote. Pour rappel le montant de ce travail est estimé à 100468,60€.

Le conseil marque son accord pour majorer l'emprunt de 11759,46€ au taux de 1,25 % dans le cadre des travaux réalisés à l'école de Haut-Fays.

En ce qui concerne les locations de chasse : le conseil inflige une amende de 4 x 1250 € pour non respect du cahier des charges concernant le nombre de jours de battues sur le lot n°1 et également 3 x 1000 € pour non réalisation du plan de tir.

Le conseil arrête le cahier des charges et les conditions de marché pour l'aménagement de la cuisine à la maison de village de Daverdisse. Suite à ce point, nous demandons qu'un aménagement similaire soit prévu pour la maison de village de Porcheresse.

A l'unanimité le conseil arrête le cahier des charges pour l'achat de trois ordinateurs pour l'administration communale. Le montant est estimé à 5687 € TVAC. Les conditions de marché et le cahier des charges sont arrêtés pour l'acquisition d'une nouvelle faucheuse débroussailleuse. L'estimation est de 17500 € TVAC. Il en est de même pour l'acquisition de deux photocopieurs pour les écoles communales et la somme prévue est de 4629,99 €.

Le conseil marque son accord pour la prise en charge des frais de contrôle incendie chez les accueillantes d'enfants à leur domicile et la mise à disposition d'un local de réunion à la maison communale dans le cadre du Bilboquet.

La majorité vote l'appel à candidature pour une politique locale énergie climat. Cette politique énergie climat vise à la réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre, du potentiel de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique sur le territoire de la commune. Cette politique vise également à l'établissement de divers plans : énergie durable, communication pour une participation citoyenne, définition d'un plan d'investissements pluriannuel. Par ailleurs, notre commune devrait s'engager à adhérer à la « convention des Maires » et donc : dépasser les objectifs de l'Union, préparer un bilan de nos émissions, soumettre un plan d'action, adapter les structures urbaines (?), mobiliser la société civile dans notre territoire, produire un rapport de mise en œuvre, partager notre expérience, organiser des Journées de l'énergie, participer et contribuer à la conférence européenne, etc ... Tout cela en échange d'un subside de maximum 2.000 euros dans le meilleur des cas, sans en connaître la clé de répartition. Comment notre commune peut-elle s'engager à l'aveugle dans une telle démarche ? Quels sont les moyens humains disponibles ? Beaucoup d'inconnues subsistent dans ce dossier. Notre groupe n'adhère pas à ce projet bien que nous ayons tous la volonté de réduire au maximum les rejets de CO2. Il n'y a pas besoin de se faire mousser avec une convention des « Maires », ni créer un échevinat de l'énergie comme proposé dans notre dossier de candidature, pour faire un suivi de nos consommations énergétiques. Quelle quote-part notre commune devra-t-elle verser au bout du compte et que recevra-t-elle réellement en retour ? On a pas su nous répondre.

Pour terminer la séance, le conseil ratifie la délibération du collège du 07/02 concernant l'achat d'un frigo pour la cuisine de l'administration.

### **Conseil communal du 04 juin 2012**

Le conseil débute par l'approbation du rapport du conseil précédent. Notre intervention concernant l'équipement de la cuisine de la maison de village de Porcheresse, et surtout la promesse d'en tenir compte, n'ont pas été actées dans le compte-rendu.

Le premier point à l'ordre du jour est la présentation des comptes du CPAS par la receveuse régionale, avec un résultat légèrement positif tant au point de vue comptable que budgétaire. Etonnamment, la présidente de CPAS ne prendra pas la parole sur ce point, ni pour présenter son rapport, ni pour défendre la receveuse lors du vote contre l'approbation de ce compte ! Ce n'est pourtant pas le travail de la receveuse (ni des employés) qui est mis

en cause puisqu'il n'y rien à redire au niveau des pièces comptables de cet exercice.

En fait, dans les conclusions présentées en séance, toutes les aides diminuent contrairement aux frais d'administration qui augmentent et surtout les comptes sont équilibrés par des reprises dans le fonds de réserve et dans les provisions, donc l'exercice 2011 à proprement parler est en déficit.

De plus, l'étude de l'évolution des dépenses sur une plus longue période (2004 à 2011) confirme cette impression. Dans un même temps où les dépenses d'aide sociale diminuent de 147.200 € à 64.600 €, les dépenses d'administration générale augmentent sans discontinuer pour passer de 67.300 € à 96.600 €.

En second, les comptes de la Fabrique d'Eglise de Haut-Fays sont « visés ». Pas de commentaires particuliers.

Concernant une proposition d'échange d'un terrain communal contre des terres boisées enclavée dans des terres communales, un accord de principe est donné. Il faut bien évidemment que le DNF et le Comité d'Acquisition soient impliqués. Dans l'attente, une utilisation à titre précaire est proposée.

Dans le conseil du 08 novembre dernier, il avait été question d'une emprise de 10 mètres pour prévoir la réalisation d'une voirie sur un terrain loti afin de préserver une zone d'aménagement communal concerté. Le promoteur transmet un nouveau plan de division lequel prévoit une servitude correspondante.

Vient ensuite l'approbation d'une étude acoustique de la salle de gymnastique de l'école de Gembes. En effet, le seul soumissionnaire ayant répondu au cahier des charges pour l'insonorisation conditionne son offre à la réalisation d'une étude. Au conseil précédent, nous avons estimé que la désignation d'un auteur de projet pour isoler un plafond de 40 mètres carrés n'était pas indispensable. On ajoute aujourd'hui une étude supplémentaire estimée à 2.500€. Et que va-t-on inventer comme solution technique pour justifier le coût de l'étude ? Nous votons une fois de plus contre une étude dans ce dossier parce que cela coûtera beaucoup trop cher. Nous sommes pour l'isolation de ce local, mais rejetons la façon de procéder. Ne doit-on pas gérer en bon père de famille ? Combien d'entre vous se paieraient un architecte plus un bureau d'études spécialisé pour définir une isolation ?

Le sixième point de cette séance est une possible affiliation à l'intercommunale gérant le crématorium (en construction) de Ciney. Coût : un euro par habitant, dont un tiers (= 450 €) libérable avant l'assemblée constitutive. Notre vote est favorable. Pourtant ce projet sera refusé par un vote du collège qui s'oppose ainsi à un point qu'il a lui-même inscrit à l'ordre du jour. Comprenez qui pourra ! Ceci est pourtant un service à rendre à la population. Cela n'implique qu'un très léger avantage financier mais l'élément important est la proximité et une éventuelle priorité aux communes affiliées.

En résumé de ces deux derniers points, le collège préfère dépenser dans des études techniques plutôt que d'investir dans les services à la population. A chacun ses priorités !

Les points suivants concernent les assemblées générales des différentes intercommunales. Dans l'ensemble, les ordres du jour ne posent pas de problème. Une exception étant l'intercommunale « Idelux Finance ». Nous faisons remarquer qu'il y a des différences entre le rapport des réviseurs et les chiffres du compte annuel. Dans ce cas, le rapport et la décharge doivent être refusés et une abstention sur le compte est plus logique. Après un échange d'arguments un peu direct, les membres du collège reconnaissent n'avoir pas lu le dossier et nous suivent dans le vote.

Pour terminer le conseil, un marché pour la fourniture d'un bras débroussailleur pour le service voirie est décidé.

Ce dernier résumé marque la fin de la législature « classique » et annonce le début de la campagne électorale dans votre commune.

Pour plus d'informations sur notre équipe, complète depuis plusieurs semaines déjà, et l'ensemble des archives d' « Un Autre Regard », nous vous invitons à visiter notre site officiel [www.ugs-daverdisse.be](http://www.ugs-daverdisse.be) inauguré début juin.

Nous tenons à remercier tous ceux, de plus en plus nombreux, qui nous ont soutenus et encouragés au cours de ces six années. Nous resterons toujours les premiers défenseurs des intérêts de notre commune et de l'ensemble de ses habitants.